



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°017-7-2023

### OBJET : Autorisation de commencement des travaux « Qualification des espaces touristiques : lacs et sentiers »

**Date de convocation : 20/09/23**

**Nombre de conseillers : 50**

**En exercice : 50**

**Présents : 38**

- Titulaires : 35

- Suppléants : 3

**Absents : 12**

- Dont représentés : 10

**Votants : 48**

- Pour : 48

- Contre : 0

- Abstention : 0

**N'ayant pas pris part au vote : 0**

#### Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLEcq à Christiane GADREY

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°021-4-2022 du conseil communautaire du 14 octobre 2022 relative aux travaux de rénovation des espaces naturels et demande de subventions ;

Vu la décision du Président n°D-09-2022 relative à la demande de subventions pour les travaux de rénovation des espaces naturels ;

Considérant que la subvention sollicitée a été octroyée et que les travaux peuvent être programmés ;

#### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Donne pouvoir au Président pour prendre tout acte nécessaire à la conclusion des marchés relatifs à la réalisation des travaux de qualification des espaces touristiques lacs et sentiers.
2. Donne pouvoir au Président pour prendre tout acte nécessaire à la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien autour du lac des Settons jusque fin 2023.
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
René BLANCHOT



Le secrétaire  
Christine PIN

